RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Châteaulin
Canton de Briec

Saint-Thois

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212902670-20260302-D520260302-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-THOIS**

SEANCE DU 02/03/2026

L'an **deux mil vingt-six**, le **deux mars à 19 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **M. Bernard SALIOU, Maire**.

Nombre de Membres :		
Présents : **10**	En exercice : **15**	Ont pris part au vote : **14**
Date convocation : **27/02/2026**	Date affichage : **27/02/2026**	Secrétaire Séance : **JACOPIN Paola – SGM**

Présents : M. Bernard SALIOU, M. Éric BIZOUARN, M. Laurent LEBRETON, M. Guénolé CHAUSSEC, M. Frédéric HERVÉ, Mme Anne ROSPARS, M. Lionel JAM, M. Philippe LE GUEN, Mme Christine LE SAUX, M. Jean-Yves QUEFFELEC

Absent(s) excusé(s) : Mme Océane LE JONCOUR, M. Gilles FLAVIGNY (Procuration à M. Guénolé CHAUSSEC), M. Charles DAVY--LE BOLLOCH (Procuration à Mme Anne ROSPARS), M. Samuel JAMET (Procuration à M. Éric BIZOUARN), Mme Lucie RUCH (Procuration à M. Philippe LE GUEN),

D-05_2026.03.02 – Demande d'autorisation de dépôt du permis de construire concernant le projet de restructuration du bâtiment Ti Forn en logements

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la municipalité de restructurer le bâtiment Ti Forn en logements,

Considérant que le projet nécessite le dépôt d'un permis de construire,

Après avoir entendu l'exposé du Maire le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Maire à déposer la demande de permis de construire pour la restructuration du bâtiment Ti Forn en logements**
- **D'autoriser le Maire à signer les documents afférents,**
- **Dit que conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.**

Le Maire, Bernard SALIOU.

MAIRIE DE SAINT-THOIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Finistère)